

Comment redoubler d'avance ??

Par **DI**, le **27/01/2024** à **23:11**

Bonjour, je suis actuellement étudiante en L1 en fac de droit. Suite à des problèmes personnels (et étant défaillante + notes nulles au premier semestre) j'aimerais arrêter les cours en février pour travailler et redoubler pour reprendre en septembre exactement les mêmes études dans la même fac. Ma question est la suivante: est-ce possible de demander à redoubler en avance? Comment se passe le redoublement si j'arrête les cours en février puis-je être certaine d'être re prise en septembre dans le même établissement? Ou faut-il que je finisse obligatoirement mon année quitte à la rater pour obtenir un redoublement?
Merci d'avance.

Par **Isidore Beautrelet**, le **31/01/2024** à **10:55**

Bonjour

Non il n'est pas possible de demander à redoubler d'avance.
Il y a deux solutions :

- Continuer le second semestre et redoubler suite à une non validation (sachant qu'il y a des unités que vous allez sans doute valider et que vous n'aurez pas à repasser).
- Abandonner et vous réinscrire l'année prochaine (chose que je vous déconseille car vous ne serez pas prioritaire pour les inscriptions par rapport aux néo-bacheliers et aux redoublants).